

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2025
A 18h30

OBJET : Vente de terrain parcelle 15

Date de convocation : 11/06/2025

Nombres de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :

Vote du Conseil : Pour : 7

Etaient présents : M Philippe WERMEILLE, Maire
Mmes JOLY et MISCHLER
Ms GUTRIN, PIERRECY, LORIN, et MICHEL F

Absent : M. MICHEL A

Absents excusés : MS. ROYER, et FERREUX, Mme LOCU-CHARLIER

Présidence : M. WERMEILLE

Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Cette délibération annule et remplace la délibération du 4 juillet 2024 n° D-2024-05-20

Vu la délibération du 7 décembre 2025 relative à la rétrocession du la parcelle cadastrée section AA N° 281 pour un montant de 59 342.40 €

Vu la délibération du 21 mars 2024 fixant le prix de vente de terrains urbanisés à 80 € HT le m².

Vu la demande en date du 27 juin 2024 de Mme TONNAIRE et de M. BRIGNONE de réserver la parcelle cadastrée section AA n° 281, d'une surface de 1268 m² ;

Considérant l'avis des services de la Direction Départementale des Finances publiques d'appliquer une TVA sur la marge concernant la vente de ce terrain.

Le prix hors TVA sur la marge est de 101 440.00 €,

La marge s'élève donc à 101 440.00 € - 59 342.40 € soit 42 097.60 €

La TVA sur la marge, au taux de 20 %, est de 8 419.52 €

Le prix de vente, TVA sur la marge incluse s'élève à 109 859. 52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section AA n° 281 d'une superficie de 1 268 m² à M. Yohan BRIGNONE et Mme Anne-Line TONNAIRE domiciliés 8 rue de la Faye 39300 MONTROND pour un montant de 109 859.52 € (Cent neuf mille huit cent cinquante-neuf euros et cinquante-deux centimes) TVA sur la marge incluse.
- **PREND ACTE** du versement d'un acompte d'un montant de 5 072.00 € pour confirmer la réservation, dans l'attente de la rédaction de l'acte notarié.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance
Bernard PIERRECY



Le Maire,
Philippe WERMEILLE



